

VOROMAILALA FITATERANA,
Transport des Hydrocarbures,
Ambodisatrana,
Sambava.

AVENANT DE CONTRAT N°01 du 01 janvier 2018 .

Date de la signature du contrat : 01 Janvier 2018

Entre l'employeur :

Nom : Société Voromailala Fitaterana
Représenté par : MA YO WENG Michel
En qualité de : Directeur Général.
Adresse : Ambodisatrana II – S ambava.

Et

Nom : RAZAFIARISOA
Prénom Gérardine Yorison
Adresse : Antanimalandy – Mahajanga

Il est convenu de modifier les dispositions suivantes :

- A compter du 01 août 2021, Le salaire de base est modifié comme suit :
- Salaire de base : 250.000 Ariary « Deux cent cinquante mille Ariary »
- Indemnité : 100.000 Ariary « Cent mille Ariary »
- Soit : 350.000 Ariary « Trois cent cinquante mille Ariary ».

Les autres articles de contrat initial du 01 janvier 2018 restent inchangés.

Date d'exécution de l'avenant : 01 août 2021.

Signature des deux parties

L'employé

Lu et approuvé

L'employeur

Porter la mention manuscrite « lu et approuvé »